TSXV: NGC | OTC: NGPHF | XSTU: 0NG | FRA: 0NG

Northern Graphite obtient un soutien fédéral afin de prolonger la durée de vie de la mine de Lac-des-Îles

Le présent document est une traduction du communiqué original en anglais; en cas de divergence, la version anglaise fait foi

- **Une contribution remboursable sans intérêt pouvant atteindre 6,225 millions de dollars aidera à financer la poursuite de la production à la seule mine de graphite actuellement en exploitation en Amérique du Nord.**
- **Le financement appuie la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques ainsi que les efforts de Northern visant à accroître l'approvisionnement intérieur**

26 août 2025 : Northern Graphite Corporation (TSX-V : NGC, OTCQB : NGPHF, FRA : 0NG, XSTU : 0NG) (la « Société » ou « Northern ») a le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Canada a accepté d'accorder une contribution remboursable pouvant atteindre 6,225 millions de dollars afin de soutenir la prolongation de la durée de vie de la principale mine de la Société, Lac-des-Îles (« LDI »), au Québec.

Cette contribution sans intérêt et non garantie, accordée par Ressources naturelles Canada (« RNCan ») et administrée par Développement économique Canada pour les régions du Québec (« DEC ») dans le cadre du programme Croissance économique régionale par l'innovation, financera 75 % des coûts admissibles liés à l'agrandissement de la fosse de LDI afin de soutenir la poursuite de la production à la seule mine de graphite actuellement en exploitation en Amérique du Nord. Cette aide est accordée alors que le Canada cherche à renforcer son rôle de fournisseur durable de minéraux critiques pour le monde occidental.

« Nous sommes ravis de recevoir cet important soutien l du gouvernement canadien, qui contribuera à maintenir la mine en exploitation et à continuer d'approvisionner notre fidèle clientèle industrielle, tout en poursuivant notre objectif de devenir un fournisseur important pour les marchés en croissance de la défense et des batteries en Amérique du Nord et ailleurs », a déclaré Hugues Jacquemin, chef de la direction de Northern. « Lac-des-Îles constitue la pierre angulaire de notre stratégie de croissance, et ce soutien démontre que le Canada entend sérieusement tirer parti de son potentiel en minéraux critiques pour devenir un chef de file mondial. »

« Nous poursuivons des discussions avec d'autres parties afin de financer le solde du coût de l'agrandissement de la mine et espérons pouvoir faire une annonce prochainement », a ajouté M. Jacquemin.

Située à environ 150 km au nord-ouest de Montréal, au Québec, LDI est la principale exploitation de Northern. Elle produit approximativement 15 000 tonnes de concentré de graphite par année et dispose d'une capacité installée de 25 000 tonnes par année. La mine dessert depuis longtemps des marchés traditionnels, allant des matériaux réfractaires pour la fabrication de l'acier à la gestion thermique dans les

appareils électroniques, en passant par les matériaux de friction destinés au secteur automobile mondial. Avec la progression de l'électrification à grande échelle progresse dans le cadre de la transition énergétique, le marché du graphite devrait connaitre un resserrement important de l'offre en raison de la hausse de la demande., particulièrement pour la fabrication des batteries lithium-ion, dont le graphite est le principal composant minéral critique.

« Notre gouvernement s'est engagé à investir dans nos industries, ce qui permettra de bâtir une économie forte et sûre. Cet investissement dans les activités de Northern Graphite à Lac-des-Îles renforcera les chaînes d'approvisionnement canadiennes en minéraux critiques, tout en renforçant la position du Canada comme chef de file mondial du secteur. Ce projet aura des retombées économiques concrètes pour les travailleurs et les collectivités du Québec », a déclaré l'honorable Mélanie Joly, ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

« Le Canada est un chef de file mondial en matière d'approvisionnement responsable en minéraux critiques essentiels à l'énergie, aux technologies numériques et à la défense nationale », a déclaré l'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. « Cet investissement stratégique dans le projet d'agrandissement de Northern Graphite contribuera à la production de ces minéraux et de renforcer notre économie et notre sécurité, tout en maintenant de bons emplois au Québec. Il s'agit d'une solution avantageuse pour la province et pour l'ensemble du pays. »

Le financement aidera la Société à éviter de placer LDI en mode de surveillance et d'entretien à la fin de 2025 et permettra à Northern de commencer immédiatement les travaux d'agrandissement de la fosse actuelle. L'objectif est d'amorcer les travaux le plus rapidement possible afin d'assurer un approvisionnement continu de l'usine en matériau; la production à partir des nouvelles zones pourrait commencer dans environ six à huit mois. Entre-temps, Northern continuera d'approvisionner ses clients en traitant, jusqu'au troisième trimestre, le minerai provenant de la fosse actuelle et des stocks de minerai, puis en honorant les commandes à partir de ses stocks de produits finis. Le remboursement de la contribution commencera 36 mois après la date d'achèvement du projet et sera effectué en 84 versements mensuels égaux.

L'agrandissement de la fosse repose sur l'estimation des ressources de LDI publiée en janvier 2024, laquelle démontre le potentiel de prolongation de la durée de vie de la mine et soutient le plan de la Société visant à répondre à la demande croissante en faisant passer de façon permanente l'usine de LDI à un rythme d'exploitation de sept jours sur sept, avec une capacité nominale annuelle cible de 25 000 tonnes. Un rapport technique concernant l'estimation des ressources minérales, préparé conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »), a été déposé le 1er mars 2024 sur SEDAR+ sous le profil de la Société.

Northern a acquis LDI auprès d'Imerys en 2022 avec la conviction que la mine présentait un potentiel nettement supérieur à ce que la durée de vie de la mine fondée sur les réserves alors publiées à l'époque laissait entendre, ce que confirme la plus récente estimation des ressources. Depuis, la demande de graphite en paillettes de haute pureté provenant de la mine n'a fait qu'augmenter, alors que l'offre mondiale s'est resserrée sous l'effet des contrôles chinois à l'exportation et des réductions de production.

Gregory Bowes, B. Sc., MBA, géo., président du conseil d'administration de Northern, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a examiné et approuvé le contenu du présent communiqué.

À propos de Northern Graphite

Northern est une société canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX et le seul producteur de graphite en paillettes en Amérique du Nord. Northern vise à devenir un chef de file mondial de la production de graphite naturel et de sa transformation en produits à forte valeur ajoutée essentiels à l'économie verte,

notamment les matériaux d'anode pour les batteries lithium-ion et les véhicules électriques, les piles à combustible et le graphène, ainsi que les technologies industrielles de pointe. La stratégie de la Société, de la mine à la batterie, est menée par son Groupe des matériaux pour batteries, qui dispose d'un laboratoire ultramoderne entièrement équipé à Francfort. Les actifs de graphite de Northern comprennent la mine Lac-des-Îles, au Québec, où la Société accroît la production afin de répondre à la demande croissante de ses clients industriels et à la demande future des fabricants nord-américains de batteries. La Société détient également le projet de graphite Bissett Creek, un projet de grande envergure à un stade avancé situé en Ontario, ainsi que la mine de graphite Okanjande, en Namibie, entièrement autorisée et actuellement en mode de surveillance et d'entretien. Okanjande offre la possibilité d'accroître considérablement la production de graphite à moindre coût et dans un délai de mise en marché plus court que la plupart des projets concurrents. Tous les projets contiennent du graphite de qualité batterie et sont situés à proximité d'infrastructures, dans des territoires politiquement stables.

Liens connexes :

- CED financing and services
- Natural Resources Canada
- Northern Graphite - Northern Graphite

Pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :
Pav Jordan, vice-président, Communications
Courriel : pjordan@northerngraphite.com

Renseignements supplémentaires
Veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse https://www.northerngraphite.com/home/, le profil de la Société sur www.sedarplus.ca ou nos réseaux sociaux indiqués ci-dessous, ou communiquer avec la Société au 613 271-2124.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
Le présent communiqué contient certains « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. Les énoncés et renseignements prospectifs sont souvent caractérisés par des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « potentiel » et « possible », ainsi que par d'autres termes semblables, ou par des énoncés selon lesquels certains événements ou certaines conditions « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment les plans de la Société visant à prolonger la durée de vie de sa mine LDI ainsi que les plans de développement de ses autres projets, notamment Bissett Creek. Tous ces énoncés reposent sur des hypothèses et des analyses formulées par la direction en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Toutefois, ces énoncés sont assujettis à divers risques et incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus, notamment des modifications imprévues des lois, règles ou règlements, ou de leur application par les autorités compétentes; le défaut d'autres parties de s'acquitter de leurs obligations; des troubles sociaux ou de travail; des variations des prix des produits de base; une défaillance ou une insuffisance imprévue des infrastructures; l'incapacité des études en cours ou envisagées de produire les résultats attendus ou des résultats qui justifieraient et appuieraient la poursuite des études, du développement ou des activités; et

l'incapacité d'obtenir le financement requis. Les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive aux renseignements ou aux énoncés prospectifs.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reposent sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés. Ces énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent communiqué et sont expressément visés dans leur intégralité par la présente mise en garde. Sous réserve des lois applicables en valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs contenus aux présentes afin de tenir compte d'événements ou de circonstances survenant après la date du présent communiqué.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation, au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué.